

## Contexte Agricole Général de la Guyane.

La Guyane Française est un territoire de 84 000 km<sup>2</sup> dont la forêt tropicale humide occupe 96% du territoire, soit plus de 8 millions d'hectares. Sa position géostratégique dans le continuum sud-américain n'empêche pas qu'elle se présente essentiellement comme une enclave, un territoire au fonctionnement insulaire.

La morphologie territoriale complexe et le climat difficile constituent des contraintes physiques avec lesquelles il faut compter lorsque l'on parle de développement, et plus particulièrement de développement agricole. Effectivement, les espaces ruraux sont développés de novo en remplacement de la forêt vierge, sur des sites où les infrastructures d'accès (routes, pistes, fossés, ponts, buses...) sont à créer, et les aménagements (déforestation, préparation des sols, drainage, irrigation...) des parcelles pour rendre ces dernières cultivables (prairies, vergers...) sont à mettre en œuvre.

Malgré toutes ces difficultés, le secteur agricole est considéré comme un atout du développement économique et endogène de la Guyane. C'est ainsi que lors des Etats Généraux de 2009<sup>1</sup>, l'axe 2 « Productions locales et conditions d'un développement endogène », témoignait d'une demande locale forte de faire de l'Agriculture Guyanaise un fer de lance du développement local.

**Soucieux du développement agricole de la Guyane, et soucieux que les investissements de ses souscripteurs servent à un réel développement des exploitations agricoles de Guyane, DOMCOM Invest a choisi de se focaliser sur trois Produits :**

- (1) La création de pâtures –le secteur agricole crée le plus et le plus vite de la SAU,
- (2) La création de dessertes agricoles – l'accessibilité à la parcelle est indispensable,
- (3) La création de canaux – toute production agricole est contrainte à la maîtrise de l'eau.

Ces trois produits ont été évalués comme des besoins intégrant certaines priorités/enjeux du développement rural de la Guyane et faisant l'objet de différentes mesures d'accompagnements<sup>2,3</sup>, la défiscalisation étant un outil financier complémentaire et nécessaire.

Le Référentiel Technico-Economique Guyane 2012<sup>4</sup>, produit sous maîtrise d'ouvrage DAAF, constitue la référence des coûts au sens large des différents secteurs agricoles de la Guyane. Ce dernier « s'adresse donc principalement aux prestataires, BE et OPA (réalisant des études prévisionnelles d'installation et le montage de dossiers d'investissements) et aux services instructeurs (pour l'analyse et l'instruction des demandes de subventions....) ». C'est donc ce RTE qui doit jouer le rôle de norme et référence pour l'administration fiscale dans le cadre de dispositif de défiscalisation ciblant les produits cités précédemment.

Toutefois, ce RTE a été vivement critiqué par de nombreux acteurs. Les principales remarques portaient sur l'adéquation de certaines valeurs avec la réalité économique, l'utilisation d'une valeur « moyenne » comme d'une valeur seuil maximum, l'absence d'explication de la variabilité économique observable...

**Il convenait donc de fournir quelques éléments technico-économiques de lecture complémentaires sur les trois produits précités, ce à quoi SIMA-PECAT s'emploie dans les quelques pages qui suivent.**

<sup>1</sup> Etats Généraux de l'Outre-mer, 2009 - Synthèse des propositions de l'outre-mer dans l'hexagone - Réf. : 20090831-85.doc

<sup>2</sup> DAAF, 2014 - Programme de Développement Rural de la Guyane – PDRG 2014-2020\_V4

<sup>3</sup> Préfecture, 2014 – Stratégie Territoriale Contrat de Plan 2014-2020 - CPER 2014-2020 GUYANE\_V3.2

<sup>4</sup> DAAF, 2012 – Référentiel Technico-Economique Guyane 2012